



- La signature « Saveur Occitane » identifie les viandes issues des troupeaux laitiers et allaitants des 5 régions suivantes:

Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin.

Elle repose sur le cahier des charges Viande Bovine Française et son avenant 98-02 portant communication sur l'origine régionale

- Les animaux éligibles sont nés et élevés dans l'une ou plusieurs de 5 régions citées ; **pas d'autres critères**
- La démarche concerne les carcasses entières mais aussi les produits élaborés ou transformés
- « **Saveur Occitane** » est l'identifiant unique retenu pour tous les circuits de distribution (boucherie artisanale, GMS, restauration)